

## renseignement sur un heritage

## Par abi18, le 28/08/2019 à 18:26

**Bonjour** 

Ma mère est deceder il i a 50 ans mon pere et ma mere avait acquit une maison et des terres . Mon pere c'est remarier il i a 30 ans a son deces notre belle mere nous a dit qu'elle avait l'usufrit nous sommes 6 enfants

pouvons nous pretendre a recuperer une part de notre mre ?

Merci

## Par youris, le 28/08/2019 à 18:41

bonjour,

il faudrait d'abord savoir comment a été répartie la propriété de la maison au décès de votre mère.

comme enfants, vous étiez héritiers réservataires de votre mère, vous avez donc, à son décès, du devenir propriétaires ou nus propriétaires de la moitié de la maison.

au décès de votre père, votre belle-mère n'a pas pu obtenir l'usufruit de la totalité de la maison.

je vous conseille de voir le notaire qui est nécessaire en présence de bien immobilier.

salutations